

ÉTUDE DE L'IMPACT DES RADIOS DE PROXIMITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

▶ SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA HACA & LA CAPEC



M. Ibrahim SY SAVANÉ [Président de la HACA, à gauche] et
Pr Alban AHOURE [Directeur de la CAPEC, à droite]

Depuis juin 1998, date d'autorisation des premières radios de proximité en Côte d'Ivoire, aucune véritable évaluation de ces médias n'a été faite, alors que le paysage radiophonique s'est structuré au fil des années et compte à ce jour, cent soixante-et-onze (171) radios réparties sur toute l'étendue du territoire dont cent trente-quatre (134) sont des radios de proximité.

Consciente d'une telle situation, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) estime qu'une véritable réflexion doit être menée pour apprécier l'influence réelle de ces radios sur les populations, quinze (15) ans après les premières autorisations.

Dans cette perspective, la HACA, dans son rôle de régulateur du secteur audiovisuel confié à la Cellule d'Analyse des Politiques Economiques du CIRES (CAPEC), organisme public national de référence, une étude approfondie à l'effet d'évaluer l'impact des radios de proximité dont la mission essentielle est d'accompagner le développement local.

Une convention matérialisant ce partenariat a été signée le mercredi 23 décembre 2015 entre les deux structures qui entendent d'ailleurs poursuivre leur collaboration dans le cadre d'autres projets intéressant le développement du secteur de la communication audiovisuelle.

Les résultats de l'étude en cours permettront, non seulement d'apprécier la perception de ces radios par les populations mais surtout de mieux orienter leur développement afin de contribuer à leur insertion dans L'économie formelle du secteur de l'audiovisuel en pleine mutation.